

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 14 octobre 2005
(convocation du 3 octobre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Octobre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. CANIVENC René, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FLORIAN Nicolas à M. FAYET Guy	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. BANAYAN Alexis à M. BELLOC Alain	M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime
M. BANNEL Jean-Didier à Mme. DESSERTINE Laurence	Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER J. Louis (jusqu'à 10 h 30)
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. DUMONT Dominique	Mme. LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme BRUNET Françoise à Mme DARCHE Michelle (jusqu'à 11 h 00)	M. MONCASSIN Alain à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 11 h 40)
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à Mme BRACQ Mireille (jusqu'à 11 h 15)
Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice (jusqu'à 11 h 20)	Mme. PARCELIER Muriel à Mme. PUJO Colette
Mme CASTANET Anne à Mme CARLE DE LA FAILLE (jusqu'à 10 h 30)	M. PONS Henri à M. NEUVILLE Michel (à compter de 10 h 45)
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	M. QUANCARD Joël à M. MILLET Thierry (jusqu'à 11 h 20)
Mme CAZALET A. Marie à Mme RAFFARD Florence (jusqu'à 10 h 15)	M. REBIERE André à M. BRON J. Charles (jusqu'à 11 h 45)
M. CAZENAVE Charles à Mme. VIGNE Elisabeth	M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. BRANA Pierre	

LA SEANCE EST OUVERTE

**Eysines - ZAC du Parc Mermoz - Demande de Déclaration d'Utilité Publique -
Autorisation**

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°92/934 du 27 Novembre 1992, le Conseil de Communauté a approuvé la création et la réalisation de la ZAC du Parc Mermoz à vocation économique sur le territoire de la Commune d'Eysines.

Pour aménager cette zone, notre Etablissement Public doit disposer des emprises foncières nécessaires. C'est dans ce cadre que par arrêté préfectoral en date du 24 octobre 1994, une première Déclaration d'Utilité Publique a été prononcée, permettant l'acquisition d'une grande partie des terrains de la ZAC, de leur viabilisation et de leur commercialisation.

La ZAC du Parc Mermoz est située à l'intersection de la rocade et de la déviation d'Eysines « en vitrine » de ces deux voies. Elle a donc été particulièrement concernée par la Loi Barnier du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, privilégiant la qualité architecturale et urbaine des entrées de villes.

Dans le cadre de l'application de cette Loi, le Conseil de Communauté a approuvé le dossier modificatif de création – réalisation de la ZAC du Parc Mermoz, par délibération n°2001/566 du 18 juin 2001.

Cette ZAC est aujourd'hui très dynamique avec l'implantation de nombreuses entreprises moyennes, plus particulièrement dans le secteur de la petite industrie. Sa proximité avec les grandes infrastructures, son environnement paysager, la qualité architecturale et urbaine des bâtiments et des aménagements, en font un site très recherché, qui connaît une demande constante de petits terrains d'implantation.

Or, dans le secteur C de la ZAC, secteur à vocation tertiaire, la Communauté Urbaine n'a pas encore obtenu la maîtrise foncière d'un certain nombre de parcelles.

C'est pourquoi, afin de préserver les intérêts de notre établissement et de ne pas compromettre l'économie générale du projet, il est nécessaire de solliciter la Déclaration d'Utilité Publique, conformément aux dispositions des articles R.11.1 du Code de l'Expropriation.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, et si tel est votre avis, de bien vouloir :

A – APPROUVER

- Le dossier constitué, selon les prescriptions de l'article R11.3.II du Code de l'Expropriation, aux fins de soumettre à l'enquête publique le projet d'acquisition des immeubles nécessaires à la poursuite de la réalisation de la ZAC Mermoz à Eysines.

B - AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT :

- A requérir de Monsieur le Préfet de la Gironde, conformément aux dispositions de l'article R11.3 du Code de l'Expropriation, l'ouverture de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique des acquisitions envisagées.

- A accomplir toutes formalités entraînées par cette opération,

- A acquérir les immeubles nécessaires à la réalisation du projet, soit à l'amiable sur la base de l'estimation du Service des Domaines, soit le cas échéant, par voie d'expropriation,

- A procéder à la saisine de la juridiction de l'expropriation et faire éventuellement assurer la défense des intérêts de la Communauté Urbaine devant toute juridiction compétente par un avocat et, si nécessaire, par un avoué à la Cour d'Appel, membres du Conseil de Jurisprudence,

- A signer les actes et tous autres documents à intervenir.

C – DISPENSER MONSIEUR LE PRESIDENT :

- Dans l'éventualité où se révèleraient des inscriptions hypothécaires au moment de la publicité foncière, de faire accomplir les formalités de purge se rapportant à des biens immobiliers dont le prix d'acquisition n'excède pas 7600 € pour l'ensemble des immeubles acquis, conformément aux dispositions de l'Article 6 du Décret 62-1352 du 14 Novembre 1962, modifié par le Décret 87-73 du 3 Septembre 1987.

D – DECIDER :

- Que le montant de la dépense afférente aux acquisitions de ces biens immobiliers, ainsi que les frais en résultant, seront financés sur les crédits inscrits au budget en cours, chapitre 21, article 2111, fonction 8240, programme HAA.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 octobre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
15 NOVEMBRE 2005

M. JEAN-CHARLES BRON

